

Table des matières

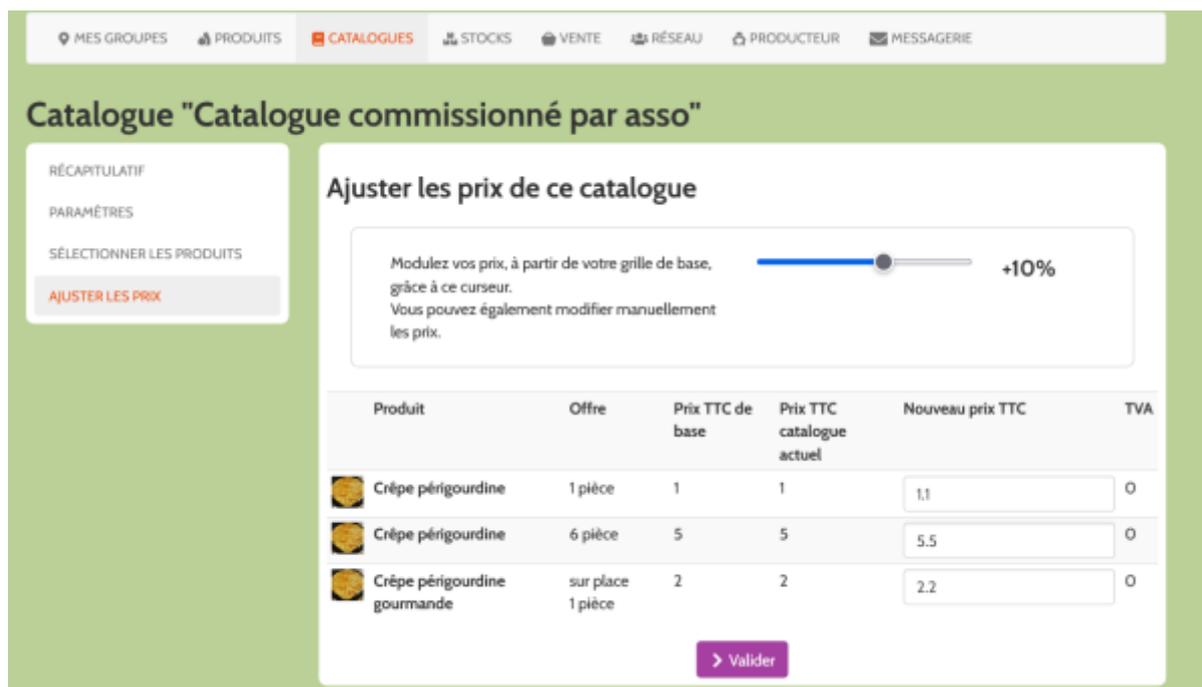
Appliquer une commission sur un catalogue - Transition 3

Appliquer une commission sur un catalogue - Transition

Jusque là paramétrable sur un catalogue à l'échelle d'un groupe, la mise en place d'une commission sur un catalogue de produits ne sera bientôt plus disponible (janvier 2023). Pour reproduire un tel mécanisme, visant généralement un accord entre un producteur et un acteur tiers (association), il faudra désormais que le producteur génère cette commission sur son interface de gestion de catalogues.

Nous vous expliquons la marche à suivre pour le producteur :

1. Se connecter au compte producteur
2. Aller sur la page Catalogues
3. Créer un nouveau catalogue qui contiendra les produits avec le tarif intégrant la commission
4. Après avoir paramétré le catalogue (en privé généralement) et sélectionné les produit concernés, adaptez les prix sur la dernière étape. Vous pouvez utiliser la molette pour ajuster le pourcentage d'augmentation par rapport aux prix de base.



The screenshot shows the 'Catalogue "Catalogue commissionné par asso"' interface. It features a navigation bar with options like 'MES GROUPES', 'PRODUITS', 'CATALOGUES', 'STOCKS', 'VENTE', 'RÉSEAU', 'PRODUCTEUR', and 'MESSAGERIE'. The main content area is titled 'Ajuster les prix de ce catalogue' and includes a slider to adjust prices, currently set at +10%. Below the slider is a table with columns for 'Produit', 'Offre', 'Prix TTC de base', 'Prix TTC catalogue actuel', 'Nouveau prix TTC', and 'TVA'. The table lists three items: 'Crêpe périgourdine' (1 pièce), 'Crêpe périgourdine' (6 pièce), and 'Crêpe périgourdine gourmande' (sur place 1 pièce). A 'Valider' button is located at the bottom right of the table.

Produit	Offre	Prix TTC de base	Prix TTC catalogue actuel	Nouveau prix TTC	TVA
Crêpe périgourdine	1 pièce	1	1	1,1	0
Crêpe périgourdine	6 pièce	5	5	5,5	0
Crêpe périgourdine gourmande	sur place 1 pièce	2	2	2,2	0

Une fois paramétré, il ne vous reste plus qu'à envoyer le lien URL du catalogue à l'administrateur du groupe concerné. Il fera la démarche pour vous inviter sur le groupe, et vous n'aurez plus qu'à accepter la liaison.

Comme auparavant, la responsabilité incombe aux deux parties concernées de contractualiser ces frais de service et de réaliser les calculs nécessaires à la définition du montant commissionné, qui devra à terme être versé par le producteur au commissionnaire.

From:

<https://wiki.cagette.net/> - **Documentation Cagette.net**

Permanent link:

<https://wiki.cagette.net/basculecommissioncatalogue?rev=1671715877>

Last update: **2022/12/22 13:31**

